

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°27-2025
SÉANCE DU 27 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, M. Marcel COSTE, M. Auguste BOTTIN, M. Jean-François FABRE, Mme Martine BASSAGANAS, Mme Dominique CAYROL, Mme Maguy GAGO, Mme Emmanuelle SANAC, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Laurence SANTANDER, M. Max FORT, M. Vincent POCH, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, Mme Ann DENIS

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Auguste BOTTIN, M. Olivier CAMREDON à Mme Dominique CAYROL, Mme Florence BELLAIS à Mme Emmanuelle SANAC

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Jean-Louis FOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

OBJET : Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire indique que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Il rappelle que Madame Marie-Anne MULLER avait été désignée par délibération n° 30-2020 du 17 juin 2020 comme correspondant défense.

Suite au décès de Marie-Anne MULLER et au regard de la réglementation, il convient de nommer un nouveau correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Mme Dominique CAYROL fait acte de candidature.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu La circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant « défense » modifiée,

Le Conseil Municipal, où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE en tant que correspondant défense de la commune de Saint Nazaire Madame Dominique CAYROL, adjointe au maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID
Signature numérique
de JEAN-CLAUDE
Date : 2025.06.02
14:52:48 +02'00'
Signature numérisée

Jean-Claude TORRENS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet..)